

Vie scientifique

« L'environnement : approches disciplinaires ou regards interdisciplinaires ? »

Compte rendu de séminaire (Arras, 17 mars 2005)

Marc Galochet^a, Jérôme Longuépée^b, Valérie Morel^c, Olivier Petit^d

^a Géographe, EA 2468 Dynamique des réseaux et des territoires, Université d'Artois, 9 rue du Temple, BP 665, 62030 Arras cedex, France

^b Économiste, EA 4026 Centre EREIA, Université d'Artois, Rue de l'Université, 62408 Béthune cedex, France

^c Géographe, EA 2468 Dynamique des réseaux et des territoires, Université d'Artois, 9 rue du Temple, BP 665, 62030 Arras cedex, France

^d Économiste, EA 4026 Centre EREIA, Université d'Artois, 9 rue du Temple, BP 665, 62030 Arras cedex, France

Le 17 mars 2005 se déroulait à Arras un séminaire interdisciplinaire sur l'environnement, à l'initiative des deux laboratoires de géographie et d'économie de l'Université d'Artois, avec le soutien du réseau Développement durable et Territoires fragiles (IFRESI-CNRS, Lille) et du laboratoire de droit de l'Université d'Artois¹.

À l'heure où la plupart des débats scientifiques s'orientent davantage vers la thématique plus englobante du développement durable, ce séminaire entendait renouer avec un questionnement d'ordre plus méthodologique et épistémologique, en lien avec l'approche interdisciplinaire de l'environnement. Dans cette perspective, Marc Galochet et Jérôme Longuépée rappellent en introduction la nécessité de développer une culture commune autour de la thématique de l'environnement. Par la suite, M. Galochet évoque la généalogie du terme « environnement » ; il relève son caractère fortement polysémique et l'ambiguïté du rapport nature-société qui sous-tend la confrontation des définitions de l'environnement présentées dans les dictionnaires généraux et spécialisés au cours de ces 30 dernières années. J. Longuépée souligne alors les expériences menées, en France notamment, pour décloisonner l'étude des phénomènes naturels de ceux impliquant la société. Néanmoins, le bilan dressé demeure encore fragile et la

nécessité d'une recherche interdisciplinaire en environnement n'est pas encore reconnue comme une évidence, notamment à l'université.

L'ensemble de ces éléments justifie l'invitation faite à Yvette Veyret, Lionel Charles et Bertrand Zuindeau, respectivement géographe, philosophe-sociologue et économiste, de venir exposer le point de vue de leur discipline et parler de leur expérience dans le domaine de l'environnement, avant d'engager un débat sur l'interdisciplinarité dans la recherche et dans l'enseignement.

Yvette Veyret (professeur à l'Université Paris X, présidente du CNFG²) rappelle que l'environnement occupe une place centrale en géographie, traitant des relations entre les sociétés et la nature. Depuis l'Antiquité, la construction des savoirs et la production de discours sur l'environnement suivent l'évolution de la pensée géographique. Au XVIII^e siècle, la géographie, alors considérée comme science « naturaliste », traite d'une nature sans l'homme. Cette approche s'intéresse aux climats, aux roches, à la végétation et donne naissance à la géographie physique. Vers la fin du XIX^e - début du XX^e siècle, ce courant s'impose en Europe et donne naissance en Allemagne au déterminisme qui, autour de F. Ratzel, insiste sur le rôle dominant du milieu sur la société. À la même période, la géographie française, portée par P. Vidal de La Blache, développe la théorie du « possibilisme », centrée sur le choix des

Auteur correspondant : M. Galochet,
marc.galochet@univ-artois.fr

¹ M. Galochet, J. Longuépée, V. Morel et O. Petit sont les organisateurs de ce séminaire.

² Comité national français de géographie.

sociétés dans l'organisation de l'espace. Jusque dans les années 1960, l'analyse régionale associe difficilement la nature et la société, faisant la part belle à une géographie des permanences. Au début des années 1970, la « nouvelle géographie », centrée sur l'espace, rejette les milieux naturels et devient une science sociale fondée sur de nouveaux paradigmes sortant d'études de cas pour aller vers des lois d'organisation, de gestion, d'analyse de l'espace, autour de thèmes comme les distances, les modèles centre/périphérie. Ainsi, du milieu géographique, on passe à l'espace géographique. Au tournant des années 1970-1980, l'étude des relations nature/société est repensée dans les travaux de J. Tricard et G. Bertrand. Le premier, géomorphologue, emprunte des outils conceptuels à l'écologie, parlant ainsi de « l'éco-géographie » (1979). Le second, biogéographe, reprend de la géographie soviétique le concept de géosystème où l'homme et la nature sont indissociables. Dans les années 1980, les géographes physiciens revisitent leurs travaux en envisageant des rapports nature/société autour de thèmes comme l'agriculture et l'érosion des sols, le climat et les pollutions, l'anthropisation et la dynamique fluviale.

Si, pendant longtemps, chez les géographes, le terme environnement a été employé comme synonyme de milieu géographique, il recouvre aujourd'hui le milieu physique, mais aussi un système de relations, un champ de forces physicochimiques, biotiques, en interaction avec la dynamique sociale, économique, spatiale. L'environnement en géographie est donc un construit social, véritable objet hybride.

Lionel Charles (société Fractal, Paris) s'attache à mettre en évidence le lien, mais aussi l'hétérogénéité radicale, qui caractérise la relation entre environnement et politique, à travers une analyse historique des sous-basements et de l'émergence de la notion moderne d'environnement. Retraçant rapidement l'évolution de la pensée de la Renaissance à l'époque contemporaine, il situe l'apparition et l'agrégation des éléments constitutifs de l'environnement dans un contexte qui est aussi celui du développement politique du monde occidental : l'environnement en a progressivement envahi et transformé le cadre, mettant au jour de façon croissante la complexité des liens et le champ des possibles qui nourrissent le rapport au monde de sociétés animées par le développement scientifico-techno-économique ; celui-ci tend à faire de l'environnement une réalité centrale ayant quasi valeur de paradigme. En quatre siècles, « nous sommes passés d'un monde stable, inscrit dans le cadre de la pensée théologique de la Rédemption (le monde de la Renaissance), à un univers multiforme, soumis à des transformations de plus en plus rapides qui en modifient les dynamiques comme jamais auparavant ». Ce monde est sans doute aussi celui de l'environnement, avec, dès les années 1960, l'apparition d'un fort mouvement social faisant écho à des questionnements plus

anciens sur les impacts des actions humaines et qui, dans l'immédiat après-guerre, se traduit par une institutionnalisation dans les grandes organisations internationales (FAO, ONU) avant de se diffuser à l'échelle mondiale. La période actuelle est davantage marquée par un changement d'échelle, de signification et de portée avec la montée en puissance des problèmes globaux d'environnement, qui conduit à des réponses institutionnelles d'envergure, mais difficilement compatibles avec notre mode de développement.

Cela amène finalement L. Charles à la question du lien entre environnement et politique. L'environnement remettrait en question le partage établi par Max Weber, sociologue allemand (1864-1920), entre « le savant et le politique »³ et placerait les questions du politique à l'intérieur même des différents champs d'intervention scientifique, technique et économique. De ce fait, le politique se trouve pris à contre-pied face à des réalités sur lesquelles il n'a plus prise, car elles se situent en dehors, à la fois au-delà et en-deçà, de ses registres et de ses champs d'intervention fondamentaux. En résulte une participation collective croissante à des processus de décision qui ne sont pas simplement à lire comme politiques, mais bien davantage dans leurs multiples dimensions opératoires : scientifiques, techniques, industrielles ou sociales.

Bertrand Zuindeau (maître de conférences à l'Université Lille 1) souligne que, malgré la présence de quelques précurseurs (Ricardo, Malthus), on peut noter un relatif désintérêt pour l'environnement chez les économistes classiques. L'économie des ressources naturelles débute véritablement avec les travaux de H. Hotelling (1931), tandis que ceux de A.C. Pigou (1920) marquent les prémises de l'économie de l'environnement. Ce dernier va proposer la notion de coût externe, entendue comme effet négatif de certaines activités sur le bien-être des individus. L'approche dite « pigouvienne » va ainsi permettre une analyse des pollutions comme fondement de l'économie de l'environnement. B. Zuindeau distingue alors trois positions au regard de l'environnement : « pré-pigouvienne », « pigouvienne » et « post-pigouvienne ». La position pré-pigouvienne est un comportement économique très répandu, qui consiste à négliger les effets négatifs de l'activité économique sur l'environnement et sur autrui ; la position pigouvienne tend à prendre en compte ces effets négatifs et cherche à identifier des moyens pour y remédier, la prise en compte s'effectue ici via une monétarisation de ces effets, qui induit cependant quelques difficultés (évaluation, modalités d'internalisation) ; la position post-pigouvienne « se renforce avec l'apparition de formes de pollution plus complexes » qui rendent difficile toute tentative de monétarisation. Cette dernière position est notamment celle de l'économie

³ Weber, M., 1959 [éd. orig. 1919]. *Le Savant et le politique*, Paris, Librairie Plon.

écologique, qui préfère le recours à des normes écologiques socialement construites plutôt qu'à la monétarisation systématique. Concernant les moyens préconisés, l'accent est plutôt mis sur les politiques réglementaires. Dans cette optique, l'objectif n'est plus seulement déterminé par des considérations économiques ; s'y ajoutent des considérations écologiques, sociales et politiques, invitant clairement à l'interdisciplinarité.

En définitive, selon B. Zuindeau, le rôle de l'économiste doit être relativisé : ce dernier n'a pas l'apanage de la définition des normes. Il aura à focaliser son attention sur la question des moyens nécessaires pour atteindre les normes et les objectifs qui auront été définis suivant de multiples considérations.

Une table ronde animée par Valérie Morel et Olivier Petit a ensuite réuni les trois intervenants et Pierre-Jean Baralle, juriste à l'Université d'Artois. V. Morel interroge d'abord les participants sur les pratiques de recherche : comment construire une réflexion sur l'environnement qui permette un décloisonnement et des échanges entre disciplines ? Selon L. Charles, la recherche sur l'environnement requiert un effort d'acculturation scientifique, les problèmes venant souvent du non-recouvrement des logiques disciplinaires. Cependant, Y. Veyret estime que le décloisonnement est possible via certains thèmes, comme les risques, et B. Zuindeau rappelle que les recherches interdisciplinaires en SHS sur l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais ont été encouragées par le conseil régional⁴. Le réseau Développement durable et Territoires fragiles atteste du dynamisme des recherches interdisciplinaires en la matière. Les intervenants soulignent unanimement la difficulté de « l'interdisciplinarité au quotidien », notamment suite au double langage parfois tenu par les institutions et au manque de reconnaissance institutionnelle des travaux.

S'agissant de l'enseignement, O. Petit précise que l'Université d'Artois la favorise expressément. Y. Veyret,

qui participe au Conseil national des programmes, remarque que plusieurs expériences vont en ce sens dans l'enseignement secondaire, mais qu'elles sont aujourd'hui menacées. B. Zuindeau indique que l'interdisciplinarité est présente dans les formations en environnement dispensées dans le Nord-Pas-de-Calais, mais qu'il reste primordial d'offrir des éléments de formation en environnement dans les formations générales. P.-J. Baralle rappelle que les formations nécessitent une habilitation ministérielle et donc un rattachement disciplinaire explicite, ce qui nuit fortement à l'interdisciplinarité.

Le séminaire est clos par les directeurs des deux laboratoires organisateurs. Stéphane Callens (économiste, professeur à l'Université d'Artois) considère que les recherches en environnement en France doivent beaucoup aux universités, qui ont poursuivi leurs efforts en la matière à une période où les autres structures de recherche les avaient délaissées. Jean-Pierre Renard (géographe, professeur à l'Université d'Artois) estime que l'effort de réflexion doit être poursuivi au sein de l'Université d'Artois entre les différentes disciplines, mais aussi en lien avec les autres universités à l'instar des opérations interdisciplinaires en environnement réalisées au sein de l'IFRESI (Institut fédératif de recherche sur les économie et les sociétés industrielles). Sur le volet formation, il souligne enfin la nécessité de renforcer le dialogue entre disciplines dans l'enseignement secondaire.

Un compte rendu plus exhaustif de ce séminaire est disponible dans la rubrique « Points de vue » de la revue *Développement durable et Territoires* (<http://developpementdurable.revues.org>). Dans le prolongement de ces débats, une journée d'études ayant pour thème « Environnement et interdisciplinarité : enjeux, démarches et retours d'expériences » a été organisée le 16 mars 2006 à l'Université d'Artois. Les actes de ces deux manifestations seront réunis dans un ouvrage collectif qui paraîtra en 2007.

⁴ Voir dans ce numéro la contribution de B. Zuindeau, « Le réseau comme forme d'organisation de l'interdisciplinarité "par le bas" : l'exemple de Développement durable et Territoires fragiles ».